

## Mairie de CEINTREY

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2025

Mr ROBERT Jean-Paul, Maire	M. DUCHANOY Patrick
Mme GRILLET Mireille, 1ère Adjointe	Mr FAUVET Romain
Mr FAYS Xavier, 2ème adjoint, absent, procuration à Romain FAUVET	Mr FLORENTIN Ludovic, absent, procuration à Stéphane DIDIER
Mr THOUVENIN Ludovic, 3ème adjoint, absent, excusé	Mme LEDRAA Elodie, absente, procuration à Jean-Paul ROBERT
Mme BEAUREGARD Renée, 4ème adjointe	Mr PETIDANT Jean-Paul
Mr ADE Pierre	Mme THIERY Carène, absente, procuration à Mireille GRILLET
Mr DUVAL Jean-Philippe	Mr YVON Didier, absent, excusé
M. DIDIER Stéphane	

Le Conseil Municipal était convoqué à 20 h 30.

Madame GRILLET Mireille a été nommée « secrétaire de séance ».

#### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 18 JUIN 2025

Le procès-verbal de la séance du 18 juin est soumis à l'approbation.

Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité par les membres présents.

#### N°01-24092025 : PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ

Monsieur le Maire fait prendre connaissance au Conseil du plan de mobilité simplifiée mis en œuvre par la Communauté de communes.

Les enjeux présentés :

1. Développer l'offre de transports collectifs (routiers et ferrés).
2. Améliorer la communication et l'information.
3. Répondre au manque d'infrastructures pour les modes actifs et sécuriser leur pratique.
4. Limiter l'autosolisme.
5. Diversifier les services de mobilité.
6. Réduire les coûts de transport pour les usagers.
7. Lutter contre l'isolement social et géographique.

Après discussion, le Conseil Municipal, sur présentation de Monsieur le Maire, émet, à l'unanimité, un avis favorable de principe au plan de mobilité.

#### N°02-24092025 : ACHAT D'UNE POMPE POUR CITERNE DE GNR

Monsieur le Maire fait constater un écart de prix significatif entre l'achat au détail (1,45 €/L) et l'achat en gros (1,27 €/L) du gasoil pour alimenter la tondeuse autoportée.

Une citerne de 1 500 litres a pu être récupérée gratuitement. Pour l'utiliser, une pompe électrique (285 € HT) est nécessaire.

Après échanges sur l'intérêt économique et pratique, le Conseil Municipal, sur présentation de Monsieur le Maire, **approuve à l'unanimité l'investissement** dans la pompe.

### N°03-24092025 : AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AU HANGAR COMMUNAL

Monsieur le Maire fait remarquer les difficultés pour accéder au hangar avec les véhicules. Projet de démolition/reconstruction d'un mur et aménagement d'un accès élargi, le devis pour l'achat des matériaux est estimé à 1 702,40 € TTC, financé à 80 % par une subvention départementale. Les travaux seront réalisés par les employés communaux et les conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, sur présentation de Monsieur le Maire, donne, **à l'unanimité**, un **avis favorable** pour engager les travaux, sous réserve d'obtenir la subvention.

### N°04-24092025 : ABATTAGE ET DÉBARDAGE D'ARBRES ROUTE DE PULLIGNY

Plusieurs arbres dangereux (acacias et frênes) doivent être abattus pour des raisons de sécurité. Deux devis présentés par Monsieur le Maire :

- Entreprise Morel : 7 900 € HT
- Entreprise Thomassin : 4 200 € HT
- Le bois sera vendu aux habitants au prix de 15 € le stère.

Le Conseil Municipal, sur présentation de Monsieur le Maire, **choisit à l'unanimité**, l'entreprise Thomassin pour un montant de 4200€ HT et la vente à 15€ du stère de bois.

### N°05-24092025 : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Madame GRILLET, 1<sup>ère adjointe</sup>, fait une présentation de la CTG (Convention Territoriale Globale) entre la CAF et la Communauté de Communes (multi-accueil, périscolaire, extrascolaire, parentalité, logement). Elle souligne auprès du Conseil Municipal que l'évolution des signataires complique la tâche de réunir tous les accords nécessaires, et que sans cet accord de renouvellement, des subventions importantes ne seraient pas accordées aux structures.

Le Conseil Municipal, sur présentation de Monsieur le Maire, prend acte du diagnostic et valide à l'unanimité.

#### Délibération : Signature de la Convention Territoriale Globale (CAF)

Madame GRILLET, 1<sup>ère adjointe</sup>, rappelle que, contrairement aux années précédentes où seule la Communauté de Communes signait avec la CAF, désormais **chaque commune concernée doit délibérer** pour autoriser la signature de la convention.

Sans cette signature, les structures (multi-accueil, périscolaire, extrascolaire) ne percevront pas leurs subventions.

Après échanges, le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale**.

## N°06-24092025 : LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES – PARTICIPATION FINANCIÈRE

Madame BEAUREGARD, 4<sup>ème</sup> adjointe, souligne le coût important du chauffage et de l'entretien de la salle des fêtes (2500€ de chauffage cette année, 5000€ de charges au total). Il est proposé que les associations extérieures à la commune participent aux frais via un forfait (50€ par journée) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le Conseil Municipal, sur présentation de Monsieur le Maire, **adopte, à l'unanimité, le principe d'une participation financière pour les associations extérieures** utilisant la salle pour un montant de 50€.

## N°07-24092025 : DEVIS BALAYAGE DES RUES

Monsieur le Maire informe que le contrat annuel avec la SAUR prévoit le nettoyage de 600 m de conduites, 100m supplémentaires seront effectuées pour récupérer de la période COVID, devront être entretenus cette année. Il est préconisé de nettoyer les rues avant l'intervention de la SAUR. Deux devis sont présentés pour le passage d'une balayeuse :

- **Loisy : 665 € HT**
- **Vivalor : 760 € HT**

Le conseil Municipal, sur présentation de Monsieur le Maire, après examen **retient à l'unanimité l'entreprise Loisy pour un montant de 665€ HT**.

## N°08-24092025 : AMÉNAGEMENT DE L'AIRE D'ASPIRATION (SÉCURITÉ INCENDIE)

La Défense Extérieur Contre les Incendies (DECI) a signalé que l'aire d'aspiration route de Pulligny n'est plus conforme aux nouvelles normes. Il est nécessaire d'apporter des modifications afin que les camions puissent atteindre le point d'eau ; de plus si les travaux ne sont pas réalisés il ne sera pas possible que les habitants concernés par la zone de réaliser des travaux

Un devis de l'entreprise **Prestini** a été présenté :

- Montant HT : 3 209.50 €

Une subvention de 80 % pourra être sollicitée auprès du Conseil Départemental (CD 54)

Le Conseil Municipal, sur présentation de Monsieur le Maire, **approuve le devis de l'entreprise Prestini pour un montant de 3209.50€ à l'unanimité**.

## N°09-24092025 : DEVIS PASSAGE À WeMagnus LOGICIEL

Madame GRILLET, 1<sup>ère</sup> adjointe, rappelle que le logiciel actuel de gestion communale Ségilog (Berger-Levrault) arrive à échéance au 31 décembre 2025. Un passage est prévu vers la nouvelle plateforme WeMagnus, qui inclura notamment l'envoi dématérialisé obligatoire des documents budgétaires à la préfecture et au Trésor public.

Le coût annuel du nouveau contrat est de 4 670 € HT, incluant :

- la maintenance
- l'assistance
- la formation
- un geste commercial avec la remise de la clé SPL-XDMAT (économie de 770 €).

Le Conseil Municipal, sur présentation de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,  **valide à l'unanimité a migration** vers le nouveau logiciel et  **autorise** la signature du contrat avec la société Berger-Levrault.

#### N°10-24092025 : BUDGET COMMUNAL – TRANSFERT DE CRÉDITS

Madame GRILLET expose la situation budgétaire :

- Chapitre 11 (charges générales) : crédits encore disponibles
- Chapitre 12 (charges de personnel) : crédits insuffisants pour assurer le paiement des agents jusqu'à la fin de l'année.

La somme totale à débiter sur le chapitre 11 : 11 500€

Soit 2 000 € sur le compte 60632 + 1 000€ sur le compte 60633 + 5 000€ sur le compte 615228 + 3 500 € sur le compte 615232

La somme totale à créditer sur le chapitre 12 : 11 500 €

Soit 11 500€ sur le compte 6413

Il est proposé de transférer une partie des crédits du chapitre 11 vers le chapitre 12.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  **adopte** la délibération de virement de crédits.

#### N°11-24092025 : DEMANDE DE SUBVENTION

Suite au devis présenté pour la mise aux normes de l'aire d'aspiration, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de pourvoir établir une demande de subvention.

Le Conseil Municipal, sur présentation de Monsieur le Maire,  **autorise à l'unanimité**, le dépôt d'un dossier de subvention par Monsieur le Maire auprès du CD 54.

#### N°12-24092025 : ALARME GROUPE SCOLAIRE

Le boitier de l'alarme incendie du groupe scolaire doit être remplacé, si celui-ci n'est pas remplacé urgument l'école Michel Dinet ne pourra plus accueillir les enfants. Devant l'urgence de la situation Monsieur le Maire présente un devis de la société KAUFFMANN au Conseil Municipal pour un montant de 529,50 € HT.

Le Conseil Municipal, sur présentation de Monsieur le Maire,  **approuve à l'unanimité**, le devis de l'entreprise KAUFFMANN pour un montant de 529.50€ HT.

#### INFOS DU MAIRE

- 1- Village d'Avenir : La commune vient d'être labélisée avec trois autres communes (Mandres-aux-Quatre-Tours, Avricourt et Preutin-Higny) par l'Etat ce qui permettra d'obtenir de manière privilégiée des subventions et un accompagnement de la part de l'Etat.
- 2- Passages « busés » - Parcelle des Hombois – Curage Fosse Route d'Autrey – Curage fosse en face de la Médicale Service – Création fossés chemin d'accès et traversée chemin des Hombois
- 3- Point sur la taxe foncière des trois maisons rue de Nancy s'élève à un montant de 2562€. Une question est posée sur l'état d'avancement du dossier, Monsieur le Maire informe que le dossier est suivi par L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) qui aide les collectivités à réaliser leurs projets. Une étude a été faite.
- 4- Le repas des anciens se fera le 16 novembre 2025
- 5- Bilan financier sur les travaux du groupe scolaire : un montant de 80% de Subvention soit 60% de DETR pour un montant de 118 740€ et 20% pour un montant maximal de 34 200€.
- 6- Un point financier a été fait tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement.
- 7- Information sur le déneigement le prestataire recruté par la CCPS arrête d'effectuer ce travail. Un candidat pour le remplacer, est recherché par la CCPS
- 8- Le panier de basket a été remplacé par les Services Techniques ainsi que les filets des buts du terrain de foot.

La séance est close à 21h50.

La Secrétaire de séance,

Mireille GRILLET,



Le Maire,

Jean-Paul ROBERT.

